

**DECISION D'ACTUALISATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DES PRESTATIONS DE LA
PLATEFORME TECHNOLOGIQUE DE L'IPGG**

La Présidente de l'ESPCI Paris-PSL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-22, L. 2122-23, L2131-1 et L2131-2 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'ESPCI Paris-PSL en date du 28 mars 2024, donnant délégation de compétence à la présidente de l'Ecole, Marie-Christine LEMARDELEY ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'ESPCI Paris-PSL en date du 28 mars 2024, DEL-2024-05, sur la revalorisation des tarifs de la plateforme technologique de l'Institut Pierre-Gilles de Gennes (IPGG) ;

Vu que la fixation des tarifs relatifs à la mise à disposition et l'occupation de locaux de toute nature, est une matière déléguée,

Considérant le besoin d'adapter les tarifs de certaines prestations de la plateforme technologique de l'IPGG à la réalité du marché,

Considérant l'application de la formule de révision et les arrondis consécutifs des tarifs,

DECIDE

Article 1 : La grille tarifaire ci-dessous est adoptée et rentrera en vigueur à compter du 1^{er} avril 2025.

A Partir du 1er Avril 2025 (en €)			Tarifs dits "externes"				Tarifs dits "internes" (Projet IPGG)		
			Start-up PC'Up	Start-up hors PC'Up	Industriel	Académique	Equipe CURIE/ENSCP/EN S du projet IPGG	Equipe ESPCI du projet IPGG	Equipe ESPCI Hors IPGG
Accès en autonomie	Tarif horaire	Plateforme	47	49	49	25	3	3	25
		Photolithographie (horaire)	64	67	67	36	8	8	35
		FABLAB	13	14	14	8	3	3	8
		Microfabrication verre	76	80	80	60	30	30	60
		culture cellulaire	11	12	12	6	4	4	6
		µPG	15	16	16	8	3	3	8
		Sputtering	56	58	58	34	12	12	34
		Imp 3D	52	54	54	30	8	8	30
		PDMS	61	63	63	39	17	17	39
		Prestation masque souple	29	31	31	20	8	8	20
	Tarif horaire Autoclave	23	24	24	12	7	7	12	
	Tarif horaire microscopie								
	MEB QUATTRO *****	Confocal	62	66	66	32	6	6	32
		Spinning disk	62	66	66	32	6	6	32
		Videomicroscope	25	26	26	7	4	4	7
Hitachi		62	66	66	32	6	6	32	
Heure Main d'oeuvre	Ingénieur	62	65	65	50	25	25	50	
	Ingénieur R&D	124	130	130	100	50	50	100	
Location espace en autonomie	culture Cellulaire/mois	855	900	900	430	-	-	430	
	Sorbonne / mois	1 615	1 700	1 700	430	-	-	430	
Frais de gestion****			20%	20%	20%	20%	20%		
TVA				20%		20%	20%		

Article 2 : Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente rendra compte de ladite décision et ce, en vertu de la délégation reçue du Conseil d'administration durant la réunion obligatoire de celui-ci.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Fait le #Date#

La Présidente,
Marie - Christine LEMARDELEY,
ou par délégation

Le 28/03/2025
CROQUETTE Vincent
Directeur Général

